

POINT 14 : PROJET DE DÉLIBÉRATION – DCM20260616-14

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE - ANNÉE 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année la commune attribue une indemnité à l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA au titre de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Le maire rappelle, que la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 et la circulaire NOR/IOC/D/11/2/246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Depuis 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est : de 503,42 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 503,42€, dès lors qu'il en formulera la demande.

L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales à Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA – Paroisse Catholique Saint-Eloi – à hauteur de **503,42 €** pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**